

Conseil de Développement de la Communauté de Communes des HAUTES VOSGES



BILAN ET PERSPECTIVES

UN CONSEIL DE DEVELOPPEMENT, C'EST QUOI ?

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT EST UNE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE AU NIVEAU INTER-COMMUNAL, TERRITORIAL OU MÉTROPOLITAIN.

À CE TITRE, C'EST...

- Un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire,
- Une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte,
- Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun,
- Un des animateurs du débat public territorial,
- Un maillon de la formation à la citoyenneté,
- Un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Le Conseil de développement intervient en complémentarité avec d'autres instances participatives ou initiatives territoriales (Conseils de quartiers, Conseils citoyens, budget participatif, ...). Il est également partenaire d'organismes à d'autres échelles territoriales, notamment du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), ainsi que des réseaux et conférences régionales de Conseils de développement.

Les membres du Conseil de Développement

Présidente : Eliane FERRY

Membres : Laurent ANTOINE, Catherine CLEMENCE, Claire CHOFFEL, Monique CLIMENT, Catherine COMOLI-JUILLARD, Hervé DEL PIERO, Carine DEVOILLE, Roland DIDIER, Gilles DUBROEUQ, Dominique DUC, Stéphane DUVAL, Lydie GEHIN, Erik GRANDEMANGE, Benjamin GROSJEAN, Dominique HANTZ, Xavier LARROUTIS, Franck LEMAIRE, Dominique JACQUEMIN-WALAS, David JEANGEORGES, Rémi LALEVEE, Jean-Louis MARINHO, Pierre MENGIN, Marie-Claire MOUGEL, Hervé PIERREL, Jean PIERREL, Emmanuel PIERROT, Myriam ROCHAT, Sylvie TRIBOULOT, Jean-Christophe VALDENNAIRE, Claude VALENTIN, Aurélien VAUBOURG

Un travail engagé par les commissions thématiques

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



Les thématiques suivantes ont été abordées :

- la coordination des actions de développement économique et du tourisme afin de garantir l'attractivité du territoire en toutes saisons ;
- la valorisation de l'économie circulaire et des circuits-courts pour favoriser la résilience du territoire face au changement climatique.

Ces thématiques sont en cours de réflexion.

Les membres de la commissions se sont par la suite concertés sur la question de la tarification incitative dans la démarche «zéro déchet». Cette concertation a pu alimenter les travaux de la commission environnement puis zéro déchet du conseil de développement.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement s'est en premier lieu positionnée sur la question de la ressource en eau et de la gestion des ordures ménagères.

La question des déchets paraissant être la plus prégnante, la commission s'est donnée pour objectif d'élaborer et de transmettre un rapport aux élus sur l'ambition que ce territoire puisse tendre vers le minimum de production de déchets.

Elle se concentre également sur la tarification des ordures ménagères, en phase avec l'étude en cours au sein de l'intercommunalité.

Les membres de la commission environnement ont souhaité ouvrir leur groupe de travail à l'ensemble des membres intéressés par cette thématique.



COMMISSION SPORTS, LOISIRS, CULTURE SERVICES A LA POPULATION

En premier lieu, les membres de la commission ont rencontré les élus et l'agent en charge de ces compétences.

Dès lors ils se sont penchés sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence sports, loisirs, culture. Elle a préconisé que l'intérêt communautaire englobe non seulement la gestion des équipements culturels et sportifs mais également la gestion des équipements de l'enseignement pré-élémentaires et élémentaires. Le tout dans une logique de maîtrise des coûts.

Quatre sujets d'étude sont en cours : le Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE), les transports, les aménagements des installations nordiques et le pass sports et culture.



COMMISSION TOURISME

La commission a commencé par rencontrer le Vice-Président en charge du tourisme et Président de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) ainsi que le Directeur de l'Office de Tourisme et l'agent en charge du tourisme à la Communauté de Communes.

Cette rencontre a permis d'éclairer les membres de la commission sur les questions de la taxe de séjour, des missions de l'OTI, de l'intérêt du SIVU Tourisme Hautes-Vosges et du schéma de développement économique et touristique.

A partir de ces constats et de ces réponses, la commission a émis des propositions d'accompagnement pour compléter les travaux de l'OT et de la CCHV. Ils ont souhaité particulièrement s'investir autour de la gestion du mobilier communal pour l'accueil des touristes. Ces travaux sont en cours.



Une concrétisation par les commissions-projets



COMMISSION «ZÉRO DÉCHET»

Les travaux de la commission «zéro déchet» se sont appuyés sur 4 axes :

- l'étude des documents : Rapports du service Ordures Ménagères de 2017-2018-2019, Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d'EVODIA, Guide bio-déchets restauration 2017 de l'ADEME, bilan d'activités du SICOVAD 2017...
- les retours d'expériences : visite d'un des sites de l'ABRI, visite du camping du Mettey, échanges avec d'autres intercommunalités...
- un sondage sous le thème de la connaissance autour de la gestion des déchets réalisé sur Internet et sous la forme d'un micro-trottoir ;
- des émissions de radio pour expliquer le rôle du conseil de développement et sa mission dans le cadre de cette commission.

Tous ces travaux ainsi que de nombreux échanges avec les services techniques et les élus de la communauté de communes ont abouti à la production d'un livret de 24 pages mis en page par un imprimeur/illustrateur local, qui présente les gestes citoyens à mettre en place pour éviter de produire des déchets dans la restauration, la nature ou encore chez les habitants. Ce livret a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires. Une présentation s'est déroulée en février à Cornimont devant les vice-présidents, les maires et les membres de la commission déchets intercommunale.

Le document en version PDF est accessible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Commission ZÉRO DÉCHET
du Conseil de Développement de
la Communauté de Communes des
HAUTES VOSGES



Comment réduire la production de déchets sur le territoire de la CCAU ?

- Pour préserver notre environnement et nos paysages
- Pour lutter contre le gaspillage
- Pour réduire les coûts induits par l'élimination industrielle de ces déchets pour la collectivité, les entreprises et les particuliers



COMMISSION «PAS D'EAU, PAS D'AVENIR»

A la suite d'une réunion à Vagney le 26 avril 2019 entre élus, membres du CDL et institutions (CD, DDT, ARS , agence de l'eau ...) au sujet de l'accompagnement des collectivités sur le transfert de la compétence eau à la communauté de commune d'ici 2026, il a été mis en évidence les conséquences des sécheresses récurrentes pour 7 communes sur 27 . Or cette statistique est biaisée, car elle ne prend pas en compte les nombreuses habitations qui ne sont pas raccordées au réseau public. Cette remarque a été notée.

Les premiers travaux de la commission mettent en évidence que 10 à 30% des habitants du territoire sont alimentés par des sources. En période de canicules, celles-ci sont plus ou moins taries. Au regard des prédictions des scientifiques, c'est tout simplement la vie dans les écarts qui d'ici 10/20 ans va être profondément affectée tant au niveau habitat, touristique, locatif saisonnier, agricole, valeur immobilière.

Les membres de cette commission ont concentré leurs réflexions sur quatre questions : Comment évolue la ressource en eau ? Comment préserver cette ressource ? Quels impacts et quels enjeux sociaux, économiques et environnementaux ? Comment prendre en compte les écarts ?

La commission a rencontré ou échangé avec différents acteurs et partenaires : les élus intercommunaux, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ou encore l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Pour préciser ses travaux, elle a également exploité différents documents techniques traitant de l'hydrologie sur le territoire.

A l'issue de ces rencontres, les réflexions se sont recentrées sur les questions de vétusté des équipements publics, la recherche d'équipements plus performants et la récupération des eaux de pluie.

Ainsi au cours de l'année 2019 le groupe s'est attaché à cerner les éléments essentiels pour la bonne gestion de ce dossier. Il leur importe désormais de pouvoir aller plus loin dans l'analyse pour parvenir à proposer des solutions adéquates et concrètes.

Les saisines et les travaux avec le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER)

LOCAUX DE LA CCHV - MAI 2018

Les 4 commissions thématiques ont déterminé qu'en raison de sa position de bourg-centre, la commune de Gérardmer, et plus précisément les locaux de l'espace Tilleul, devait accueillir les services de la CCHV.

IDENTIFICATION DE LA COMPETENCE SPORTS DE NATURE - JUILLET 2018

Les 4 commissions thématiques ont travaillé indépendamment.

Plusieurs pises ont été explorées :

- Mettre en place une semaine «sport-nature» comme il existe une semaine du paysage ;
- Sensibiliser sur le respect des règles en nature et sur les zones protégées ;
- Mettre en place un projet pour les habitants.

TRAVAUX AVEC LE CESER GRAND-EST - NOVEMBRE 2019 / JANVIER 2020

Suite à une première rencontre en février à Cornimont, le CESER et le Conseil de Développement ont travaillé conjointement le 19 novembre 2019 autour d'un atelier prospectif sur la thématique : «Comment se réapproprier le développement humain et durable des territoires sur le bassin d'emploi Gérardmer/Saint-Dié ?».

Ces échanges serviront à établir à rapport qui sera transmis aux élus qui siègent à la Région.

PARTICIPATION AUX REUNIONS SUR LES ETUDES EN COURS PORTEES PAR LA CCHV

- Schéma de développement économique et touristique en 2019 ;
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de 2019 à 2021 ;
- Etude sur l'harmonisation de la tarification du service de collecte de 2019 à 2020 ;
- Plan paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique de 2020 à 2021 ;
- Convention Territoriale Globale (CTG)

Quelles perspectives ?

Désormais, il faut atteindre le seuil de 50 000 habitants au lieu de 20 000 à ce jour, pour qu'un Conseil de développement soit obligatoirement institué. Toutefois il est précisé qu'en dessous de ce seuil, la mise en place reste facultative.

Fort de cette disposition les membres de ce comité appellent les futurs élus à reconduire cette expérience.

Dans une société où plus personne -élu ou non élu- n'a le monopole de la bonne réponse devant des questions de plus en plus complexes, le partage des avis, analyses, savoirs, ne peut que renforcer l'efficacité de l'action.

Il existe dans la société civile des talents à mobiliser pour améliorer l'action publique sans remettre en cause la démocratie représentative. Les conseils de développement représentent l'un des rares espaces de débats et de construction d'une intelligence collective rapprochant notamment élus et citoyens.

Pour associer les habitants et les forces vives des territoires à la définition de projets engageant leur avenir, les conseils de développement sont une chance pour les dynamiques de nos territoires, ils sont aussi une chance pour notre démocratie.